



Reacteev

**CONDITIONS GENERALES
DE VENTE**

Conditions générales de vente

1. Désignation

La société REACTEEV désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 5 rue du mail PARIS 75002.

REACTEEV met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à PARIS, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société REACTEEV,
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation,
- CGV : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous,
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les Conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société REACTEEV pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces Conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes Conditions Générales d'Achat.

3. Devis

La société REACTEEV s'engage à fournir un devis au client lorsque ce dernier en fait la demande. Ce dernier est tenu de retourner à la société REACTEEV un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société REACTEEV, l'OPCO ou le client.

4. Attestation

En application de l'article L.63531 du code du travail, une [attestation](#) mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise au stagiaire à l'issue de la formation. À la demande du client, des [feuilles d'émargement](#) peuvent lui être fournies.

5. Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer [à réception de la facture](#), au comptant. Le règlement des factures doit être réalisé par [virement bancaire](#).

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

6. Conditions de report, dédit et d'annulation

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une communication écrite par e-mail à l'adresse formation@reacteev.com.

Toute formation commencée est dû en totalité.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation,

- Dans un délai supérieur à [45 jours](#) avant le début de la formation : [le coût de la formation n'est pas dû](#).
- Dans un délai compris entre [30 et 45 jours](#) avant le début de la formation : [50 % du coût de la formation est dû](#).
- Dans un délai inférieur à [1 mois](#) avant le début de la formation : [100 % du coût de la formation est dû](#).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, la société REACTEEV ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.63541 du code du travail, il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, si et seulement si la société REACTEEV en est à l'initiative, celle-ci doit rembourser au client les sommes indûment perçues de ce fait.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à la société REACTEEV dans un délai de **10 jours ouvrables** avant la date de la formation.

7. Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

Dès l'acceptation de la convention de formation, le client s'oblige à assumer le financement de la formation, même en l'absence d'accord de financement ou de prise en charge par l'OPCO. Le client reconnaît qu'il est responsable du règlement total des frais de formation en cas de refus de prise en charge par l'OPCO.

8. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

9. Assurances et responsabilités

Les stagiaires en formation seront couverts par l'intermédiaire de leur entreprise contre tous les risques d'accident du travail et d'accident de trajet au sens de la législation en vigueur. Les demandeurs individuels devront souscrire une assurance personnelle pour leur responsabilité civile. Toutes dispositions utiles seront prises entre les parties signataires, avant le début de la formation, pour que les formalités légales en cas d'accident puissent être remplies dans les délais impartis.

10. Engagement de confidentialité

La société REACTEEV signera, à la demande du client, tout engagement de confidentialité concernant, les logiciels et les documents mis à sa disposition dans le cadre de la formation.

11. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société REACTEEV. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

12. Droit à l'image

Le client reconnaît que des photographies, enregistrements audio ou vidéo peuvent être réalisés pendant la formation. La société REACTEEV se réserve le droit d'utiliser, reproduire, distribuer et afficher les enregistrements visuels réalisés pendant la formation. Ces enregistrements pourront être utilisés à des fins de pédagogiques, promotionnelles ou documentaires.

En acceptant cette convention, le client consent à l'utilisation de son image, voix et toute autre contribution visuelle ou auditive dans ces enregistrements. Le client a le droit de refuser d'être photographié ou filmé en informant préalablement la société REACTEEV. Dans ce cas, la société REACTEEV prendra les dispositions nécessaires pour respecter ce choix, dans la mesure du possible.

13. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société REACTEEV sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société REACTEEV s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et

techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Plus de détails la politique de protection des données personnelles de la Société REACTEEV sont disponibles sur le site internet <https://reacteev.com>.

14. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société REACTEEV et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le Tribunal de Paris, seul compétent pour régler le litige.